



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 6718

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation faite aux charges d'enseignement en éducation physique et sportive. Depuis plus de vingt ans, ils attendent des différents gouvernements qui se sont succédés le respect d'un engagement gouvernemental pris par M Nungesser, alors ministre de la jeunesse et des sports. Il s'agit de l'alignement indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur leurs autres collègues. Cette mesure de justice a été, semble-t-il, inscrite dans le projet 1989, puis retirée. Aussi, il lui demande les raisons de ce volte-face et de bien vouloir prendre en considération cette revendication dans le cadre de la loi de finances 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants dès la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6718

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3589